

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

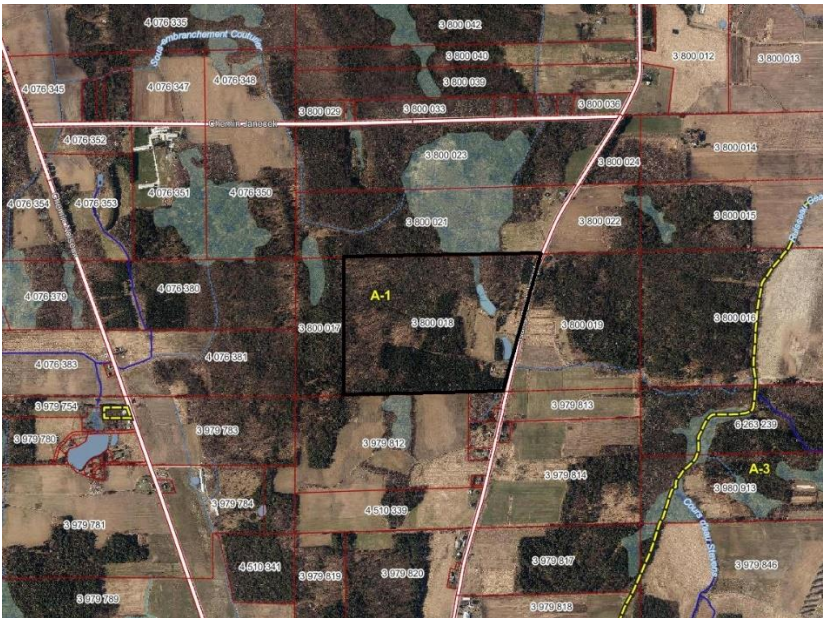
Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mars 2022, à 19 h 30, tenue en mode hybride à l'hôtel de ville situé au 3777, rue Principale à Dunham et par visioconférence diffusée en direct sur Facebook, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

## NATURE ET EFFETS

DM-22-01 – Demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un logement intergénérationnel de 65 mètres carrés en dérogation à l'article 86 du Règlement de zonage n° 382-19 qui indique que la superficie maximale pour ce type de logement est de 55 mètres carrés.

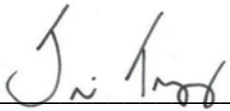
## IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

2844, rang St-Joseph – Dunham (lot 3 800 018 du cadastre du Québec)



Tout intéressé peut transmettre au conseil ses observations et commentaires, par écrit, concernant cette demande de dérogation mineure. Ceux-ci doivent être acheminés par courriel à l'adresse [greffe@ville.dunham.qc.ca](mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca), par la poste au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0, ou déposés dans la chute à courrier de l'entrée principale de l'hôtel de ville.

FAIT À DUNHAM, CE 15<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.



Jessica Tanguay,  
Greffière